

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-19**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 février 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 29**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 31**

**Présents** : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEL. Saniye AKDEMIR.

**Excusés** : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

**Absents** : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

**Pouvoirs** : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ  
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : le 18 février 2026

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE  
DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION A LA LUEUR DES CONTES VERSEMENT DE  
LA SUBVENTION ANNUELLE**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260224-2026-19-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026 .../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-19***AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION A « LA LUEUR DES CONTES » - VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney soutient l'Association « A la Lueur des Contes » dans son développement, en particulier dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens (2025-2027) actée par délibération du 13 décembre 2023.

Aussi, il convient de manière à permettre à l'Association « A la Lueur des Contes » de mener à bien ses actions :

- La promotion de la littérature orale,
- Une diversification des temps et lieux de diffusion,
- De nombreuses implications dans la vie culturelle et associative de la commune,
- De formations pédagogiques...

de fixer le montant de la subvention 2026 à **32 000 €** répartie en 2 versements, soit **50 % (16 000 €)** du montant de la subvention en avril et **50% (16 000 €)** en juin.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

-**VERSE** à « La Lueur des contes » une subvention de 32 000 € répartie en 2 versements de 16 000 € chacun en avril et en juin,

- **SIGNE** l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et La Lueur des Contes

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



Philippe GAUTIER